

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 25 février 2015

Communiqué de presse

Élections municipales et communautaires partielles à Saint-Pierre des 22 et 29 mars 2015 : délivrance des procurations

En prévision des prochains scrutins des 22 et 29 mars 2015 relatifs aux élections des conseillers municipaux et communautaires à Saint-Pierre, les dispositions prises par les services de police, de gendarmerie et le Tribunal d'Instance pour le traitement des procurations présentées par les électeurs sont les suivantes :

HORAIRES DE RECEPTION DES SERVICES DE LA GENDARMERIE NATIONALE (valable pour toutes les brigades du département)

Du lundi au samedi	07h00 à 12h00 et 15h00 à 18h00
Dimanches et jours fériés	09h00 à 12h00 et 15h00 à 18h00

HORAIRES DE RECEPTION DES SERVICES DE LA POLICE NATIONALE

Les lundis- mardis et jeudis	08h00 à 12h00 et 14h30 à 16h30
Les mercredis et vendredis	08h00 à 12h00

Hôtel de police de Fort-de-France	Rue Victor Sévère Fort de France	Tél 0596 59 40 00
Bureau de police de Dillon	11 avenue Gontran Damas Immeuble Harmonie Fort de France	Tél 0596 60 82 44
Bureau de Police de Clairière	7 rue des Hibiscus Fort-de-France	Tél 0596 39 34 34
Commissariat de Police du Lamentin	Quartier Petit Manoir	Tél 0596 39 20 00

HORAIRES DE RECEPTION DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE FORT DE FRANCE

Du lundi au vendredi	08h00 à 12h30
----------------------	---------------

Palais de Justice – Boulevard du Général de Gaulle – Fort de France – Tél : 0596 48 41 41.

Pour les personnes se trouvant dans l'impossibilité de se déplacer, les Officiers de Police Judiciaires désigneront un délégué pour se rendre au domicile des requérants.

Contact réservé aux médias :

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 – ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr 1/1